

curieux mémoire lu par M. J.-B. Reynier à la *Société de médecine pratique*.

Les bossus, on le sait, ont, du fait de la déviation de leur colonne vertébrale, la tête enfoncée entre les épaules et en extension plus ou moins violente. Or, l'extension de la tête entraîne la tension des muscles peauciers du cou—tensor qui équivaut à leur contraction chez l'individu normal—et cette contraction, comme le démontre M. Reynier et comme on peut le vérifier sur soi-même en tirant avec la main et d'un seul côté, la peau de la partie inférieure de la face, a pour résultat de donner au visage une expression de vive énergie tout à fait caractéristique. D'autre part, l'enfoncement du cou entre les épaules condamnent les bossus à l'attitude que nous appelons *haussement d'épaules* et qui exprime, soit la patience et l'absence de toute résistance—c'est l'opinion de Darwin—soit, bien plus souvent, la pitié que nous inspire l'impuissance d'autrui.

Et voilà pourquoi les bossus ont l'air d'être très forts.

D'ailleurs, comme le fait remarquer M. Reynier, chez les rachitiques qui n'ont pas la tête en extension, ni le coup enfoncé entre les épaules, on n'observe pas l'expression spirituelle et mordante. Si la tête est légèrement fléchiée en avant (cyphose cervico dorsale) ou latéralement (scoliose), on observe plutôt une expression de laisser-aller et d'insouciance.

Rire comme un bossu est donc aussi une expression fort juste, qui vient de ce que, à la fin d'un rire prolongé et violent, *on n'en peut plus*, comme on dit vulgairement, et que, pour traduire cette impuissance, on élève instinctivement les épaules, ce qui donne quelque ressemblance avec les bossus, qui ont la tête enfoncée entre les épaules.

### La castration pénale.

Un médecin californien vient d'imaginer une nouvelle peine légale qui est au moins original : il propose de castrer les criminels et certains aliénés. "moyen, dit-il bien plus utile que la prison, pour améliorer la race humaine et éviter sûrement l'hérédité criminelle". Cela n'est vraiment pas mal trouvé ; mais avant que ce procédé fût adopté—ce qui n'est pas à craindre—il faudrait avoir démontré que l'opération n'est pas au moins inutile. On sait, en effet, que les dégénérés ont peu d'aptitude à se reproduire, et que les criminels et les fous sont bien plus souvent des dégénérés à la première génération, fils d'individus intoxiqués ou malades, que des descendants de criminels ou de fous.